Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 27 AVR 2026
ID : 076-217604479-20260331-M_A26_1580-AI

Ville de Montivilliers

ARRETE N° 2026-253

VILLE DE MONTIVILLIERS
PERSONNEL MUNICIPAL
Arrêté de délégation de signatures

Madame Estelle BOURCIER
Attaché

Monsieur le Maire de la Ville de Montivilliers, Jérôme DUBOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2122-20, R2122-8 et R2122-10,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire de Montivilliers,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté donnant délégation de signature du maire à Madame Hélène DUVAL, Directrice générale des services de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté nommant Madame Estelle BOURCIER pour assurer les fonctions de Responsable du pôle Attractivité et Grands projets de la ville de Montivilliers,
Considérant qu'il est nécessaire, dans un souci de bonne administration locale que **Madame Estelle BOURCIER**, Responsable du pôle Attractivité et Grands projets, puisse disposer d'une délégation de signature de certains documents administratifs en lien avec son domaine d'activité précisés ci-après,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Estelle BOURCIER,** Responsable du pôle Attractivité et Grands projets, à l'effet de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Accusés de réception manuscrits des correspondances et CERFA liés aux autorisations du code de l'urbanisme et du code de l'habitat et de la construction,
- Dépôts de consultation des avis France Domaine,
- Correspondances d'incomplétudes dans le cadre des instructions liées au code de l'habitat et de la construction et des enseignes,
- Gestion locative – Etat des lieux d'entrée et de sortie,
- Délimitation foncière – Signature des comptes-rendus et des procès-verbaux de constats.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260331-M_A26_1580-AI

Article 2 : Le présent arrêté de délégation de signature prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité,

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et notifié à l'intéressée,
- Transmis au contrôle de légalité,
- Transmis au Comptable public.

Fait à Montivilliers, le 23 mars 2026

Le Maire,
Jérôme DUBOST

Notifié le 27/04/2026
Signature de l'agent